Je suis d'avis que les opinions des grands journaux, celles des conseillers et les instances qui se font à la Chambre devraient inciter les députés à réclamer la division du bill, de façon à ne pas placer certains d'entre eux dans une situation qui serait embarrassante.

Il est sûr que le bill contient des dispositions que nous approuvons d'emblée. Cependant, l'ensemble du bill ne me permet pas d'en adopter la rédaction actuelle, car il traite des loteries, du port d'armes, de même que d'un sujet très discuté, soit l'avortement. Dans ce dernier cas, un comité de trois médecins aura la responsabilité de juger si l'avortement doit être pratiqué afin de protéger toute personne qui le désire.

Il existe un article que je suis loin d'accepter et c'est celui qui traite de l'homosexualité. On reconnaît facilement qu'il s'agit de quelque chose d'ordre mental. On reconnaît que les homosexuels sont probablement des malades. Pour ma part, je voudrais penser que ce sont des malades. Nous devrions donc proposer la construction de certains hôpitaux où le gouvernement ferait tout pour offrir les services de certains spécialistes qui pourraient soigner ces personnes qui, à mon avis, ont un comportement tout à fait anormal.

On a parlé d'un pourcentage de 10 p. 100. Je n'ose le croire. Il n'en reste pas moins que ce bill sera discuté et adopté par des hommes, à la Chambre. J'ai nettement l'impression qu'il ne s'agit pas de moitiés d'hommes et parce que j'ai l'assurance qu'il s'agit d'hommes, nous pourrons étudier le bill d'une façon humaine, bien sûr, mais aussi d'une façon réaliste. Je n'accepterai sûrement pas de voter en faveur de ce bill les yeux fermés surtout lorsqu'on sait que la situation dans laquelle se trouve actuellement notre société est des plus inquiétante.

Il existe un danger de corruption ou de pourriture pour la société et je pense que le gouvernement devrait-et je souscrirais à une telle mesure—travailler de façon à pouvoir traiter et soigner les homosexuels. Il ne s'agit pas de faire des représailles et de les envoyer en prison. Loin de là. Au lieu d'user de représailles à l'égard de ces individus, qui constituent un danger pour la société-il faut le reconnaître et je pense que nous le reconnaissons-je suis d'avis qu'il serait plus juste et plus utile de les conduire dans des hôpitaux qu'ils puissent bénéficier de cette liberté, afin qu'ils soient traités.

Je pense que c'est la mesure que nous devrions appuyer. C'est une façon de pouvoir améliorer la société, mais loin de moi la pensée d'accepter cette chose comme naturelle ou normale.

## • (8.20 p.m.)

Je sais que l'on me répondra que nous ne pourrons pas améliorer complètement la société. C'est évident, mais je ne puis accepter le bill, car c'est contre mes principes et ma nature.

Je me passerai de statistiques. Plusieurs en ont donné tantôt. Je demanderai simplement au gouvernement et aux députés de ne pas faire la sourde oreille aux instances qui se font présentement, surtout si l'on tient compte des opinions émises d'une extrémité à l'autre du pays et du courrier assez volumineux que les députés reçoivent de gens qualifiés et sérieux. Le devoir doit toujours être accompli dans l'intérêt commun. Nous devons essayer de donner à la société des lois qui sont de nature à l'aider. Vouloir ignorer ces représentations, ces instances, signifiera simplement que l'on refuse d'écouter la population ou de satisfaire ses désirs.

A mon avis, lorsqu'un projet de loi est présenté à la Chambre, normalement, une bonne partie de la population souhaite et désire son adoption. De là à penser que la majorité de la population désire que le bill soit adopté comme il est rédigé, je ne le crois pas, et, pour ma part, j'ai la preuve du contraire. Je sais qu'il ne s'agit pas de la majorité, lorsqu'on parle d'un pourcentage de 10 p. 100, relativement à un domaine particulier, et je ne pense pas qu'une majorité doive souscrire à une telle législation. Et, encore une fois, nous devons d'abord agir librement à propos du bill, tout en analysant en profondeur chacun de ses articles. De cette façon, nous pourrons donner une opinion plus juste, plus sincère et plus concrète au Parlement.

On ne s'est pas gêné et l'on était heureux, je pense, lorsqu'il s'est s'agi de discuter de la peine de mort, d'avoir au Parlement la liberté de voter et de penser selon sa conscience.

La nature du bill omnibus que nous discutons présentement exige que l'on jouisse de cette même liberté, et je suis heureux de dire que nous bénéficions de cet avantage de voter librement, selon notre conscience, au sujet de ce bill. Je suis convaincu que tous les députés, y compris les ministériels, désireraient jouir de cette même liberté.

Alors, nous recommandons et souhaitons parce que je suis convaincu qu'ils voteront